



FORUM

« INTRODUCTION À UN ESPACE
DE DIALOGUE INTERTERRITORIAL
DE L'AXE ADOUR / SUD-AQUITAIN »





ÉDITO

PAR DENIS CANIAUX

Directeur général de l'audap

Construire les scènes du dialogue interterritorial

A l'initiative de notre Conseil d'Administration, l'Agence d'Urbanisme a impulsé cette mission de mutualisation augmentée portée par l'ensemble des Membres. Elle incarne le Contrat-Projet d'Agence en offrant aux Collectivités et Etablissements Publics du Sud Aquitaine une plateforme d'échanges, de débats, d'analyses croisées visant à mettre en synergie les politiques publiques locales autour d'enjeux que portent les uns et les autres et qu'ils pourraient partager. Les Transitions que nous impose le Défi Climatique, « mère » de toutes les batailles, impliquent une transversalité entre les champs d'action et une interterritorialité nécessaires et indispensables.

Un voisin est toujours un autre. Mais le premier voisin peut aussi être le premier soutien. Nous partageons avec eux un certain nombre d'intérêts et de problématiques communes. Et, pour répondre aux défis du Climat, de la soutenabilité de nos modes de vie, nous devons dépasser un « silotage » des politiques publiques préjudiciable à la prise en compte de la multi-dimensionnalité des enjeux, comme des réponses. Dans cette complexité, les Membres de l'Agence proposent de travailler des approches écosystémiques, de construire l'enchevêtrement et non de laisser proliférer la juxtaposition.

Au cœur d'un quadrilatère de quatre métropoles d'échelle a minima européenne, Bordeaux - Toulouse - Zaragoza - Bilbao, caractérisé par une armature urbaine charpentée, polycentrique et diversifiée, arrosé par le fleuve Adour et ses affluents, le bassin sud aquitain est invité à considérer le champ des possibles que peuvent offrir des « scènes » de dialogue et d'alliances territoriales.

Ce premier Forum introductif a tracé des pistes. Il nous appartient collectivement de les défricher. Les travaux ont démontré que le bilan « avantages / inconvénients » sera largement positif !

« Construire l'enchevêtrement et non laisser proliférer la juxtaposition. »

Les introductions ■





INTRODUCTION

PAR VICTOR DUDRET

Membre du bureau de l'AUDAP, Président
du SCoT du Grand Pau, Maire de Rontignon

Plusieurs questions interrogent la notion d'interterritorialité

La première question relève de la pluralité. La métropolisation évoquée en présentation du forum dessine des aires d'influence toujours plus intégratives, mais elle construit aussi des zones d'interface qui prennent de l'épaisseur et échappent à l'empire unique d'un bassin. Et si l'on veut parler de « territoires vécus », c'est bien de cette pluralité de territorialités, au sein d'une population, au sein de ses ménages, voire même au sein des emplois du temps et de l'espace de ses différents individus, dont il faut alors rendre compte.

La seconde question relève du mouvement. La pluralité des expériences quotidiennes de références territoriales, qu'elles soient résidentielles, professionnelles, « servicielles », récréatives, ou autres, s'accompagne de plus en plus d'une pluralité des échelles. À la dissociation entre le domicile et le travail qui constitue une des grandes mutations socio spatiales contemporaines, s'ajoute désormais, depuis une ou deux décennies, l'accès massif à la grande vitesse, ferroviaire et aussi aérienne. Les migrations alternantes à grand battement ou les déplacements professionnels à grande distance, qu'ils conservent une fréquence quotidienne ou

qu'ils en adoptent une autre, accentuent le bouleversement des horizons familiers, tout comme aussi désormais le télétravail. On constate une explosion paradoxale du va-et-vient territorial... tout comme l'instauration et la quotidienneté de territoires différents.

La troisième question relève de la connexion. Autrement dit, en quoi le saut technologique des télécommunications nourrit-il l'interterritorialité ? Faut-il inventer des lieux de vie connectés à partir de projets intégrateurs ? Faut-il accompagner les hubs commerciaux ou logistiques afin de transformer des non-lieux en lieux de vie ? Faut-il connecter les hyperlieux identitaires (les terroirs) pour leur donner la plus forte attractivité économique et une large ouverture par la connexion avec d'autres territoires, y compris lointains ?

Enfin, la question se pose aussi sur la pertinence de la pyramide des territoires de la République : n'entreprendrait-elle pas une fiction d'ordre emboîté ? État, Région, Département, Intercommunalités, Syndicats, communes pour résumer...

Le dialogue (inter)territorial, est-il une plus-value pour répondre à une meilleure appréhension / à un meilleur traitement des enjeux et dynamiques de nos territoires, pour mettre en œuvre des projets (lien départements, région, etc.), pour répondre au besoin d'élargir le regard, de réfléchir, voire d'agir à d'autres échelles ? Il est ici certainement question de partager des stratégies, des responsabilités et des efforts d'action tout en continuant à les exercer à sa propre échelle. C'est donc aussi une question de gouvernance. À la libre administration des collectivités territoriales, conquise dans une bataille républicaine qui n'est pas achevée, peuvent en effet s'ajouter aujourd'hui non seulement la libre administration de leur mise en relation, chantier immédiat de l'interterritorialité, mais aussi la libre administration des réseaux d'intérêts collectifs qui débordent les territoires, chantier non moins contemporain pour tout système politique qui voudrait continuer à réguler la société dont il émane.

« Le dialogue (inter)territorial, les coopérations (inter) territoriales, on en a déjà fait ou on en fait toujours à des degrés plus ou moins engagés. »

Où en est-on ?

Le dialogue (inter)territorial, les coopérations (inter)territoriales, on en a déjà fait ou l'on en fait toujours à des degrés plus ou moins engagés : réflexions sur la mobilité, les schémas de cohérence territoriale (SCoT), ... ce qui n'empêche pas d'aller bien plus loin pour répondre aux enjeux et dynamiques évoquées précédemment.

Quelques exemples :

- Béarn et entrée Économie : la coopération économique en Béarn pour le maintien et le développement de Safran (anciennement Turboméca) dans la plaine de Nay et plus récemment une forme des plus poussées avec le Pôle Métropolitain Pays de Béarn (au regard de la diversité des sujets et des échelles).
- Landes et entrée Alimentation : Le Projet Alimentaire de Territoire (stratégie pour un modèle alimentaire durable et local) est porté par le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Adour Landes Océanes (regroupant les communautés de commune de Seignanx, de Maremne-Adour-Côte Sud (MACS), du Pays d'Orthe et Arrigans et la communauté d'agglomération du Grand Dax).
- Pays Basque - Landes et entrée Mobilité : Les conférences des territoires sur les mobilités (CC MACS, CA Grand Dax, le SCoT Bayonne Sud Landes (BSL), la CA Pays Basque, le Syndicat des Mobilités), la Région, les Départements (CD 64 et 40), l'État (DDTM 64 et 40) avec pour objectif de faire dialoguer les acteurs institutionnels pour identifier les stratégies de chacun, les sujets d'articulation envisageable et porter ensuite une posture coordonnée vis-à-vis des opérateurs de mobilités.

- Les réflexions dans le domaine des outils en matière de planification : le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Grand Pau (2 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération), le schéma de cohérence territoriale (SCoT) Adour-Chalosse-Tursan (6 établissements publics de coopération intercommunale).

Le dialogue (inter)territorial se présente sous un format souple, ce qui en fait tout son intérêt et qui reste à inventer ! Un format souple qui permet d'aborder et de donner de la plus-value à des «problématiques communes et partagées»; quelques exemples par entrées de domaine :

- Pour l'entrée culture / patrimoine : la Mission Bassin Minier avec l'inscription du bassin minier Nord-Pas-de-Calais au patrimoine mondial de l'UNESCO (l'État, la région, départements, le Pôle Métropolitain, 7 communautés d'agglomération et communautés de communes, etc.).

- Pour l'entrée transversale / planification : l'inter-SCoT de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne (13 SCoT) : outils de connaissance partagée, atlas cartographique, outils d'aide à la décision (réseau des espaces naturels et agricoles, principes d'aménagement commercial, complémentarités des sites économiques métropolitains).

- Pour l'entrée environnement / alimentation : les collectivités du bassin rennais ont travaillé ensemble à des marchés publics de services environnementaux (les exploitants agricoles s'engagent dans l'optique d'améliorer la qualité de l'eau et adaptent leur pratiques ; les collectivités les accompagnent et s'engagent à acheter leurs produits via la restauration collective).

« Le dialogue (inter)territorial se présente sous un format souple, ce qui en fait tout son intérêt et qui reste à inventer ! »



INTRODUCTION

PAR MARIE-CHRISTINE JAILLET

Directrice de Recherche CNRS au Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoire (LISST), responsable scientifique POPSU Métropoles.

Marie-Christine Jaillet tient à le préciser : elle n'est pas une élue locale, elle n'est pas davantage une actrice de l'aménagement. Elle est chercheuse au CNRS, dans un laboratoire interdisciplinaire de l'Université de Toulouse. Elle ne connaît également pas le territoire Sud-Aquitain, sur lequel elle ne livrera donc pas la moindre expertise. En revanche, par ses recherches et, en particulier, celles menées dans le cadre du programme « POPSU Métropoles » dont elle assume la responsabilité scientifique depuis quatre ans, elle peut apporter des éclairages sur l'évolution des dynamiques territoriales et les relations entre territoires.

« Les dynamiques territoriales n'obéissent pas d'abord à une logique de fracture binaire. Un autre récit est possible : reposant sur le constat d'une complémentarité entre les territoires. »

À ce titre, elle souhaite en premier lieu revenir sur un récit territorial, dominant et fortement médiatisé, qui met en avant la « fracture territoriale », récit selon lequel il y aurait des territoires qui « gagnent » et d'autres qui « perdent ». Les « gagnants » seraient plutôt les grandes villes, accusées d'être égoïstes, de ne pas se préoccuper de ce qui se passe autour d'elles. A contrario, il y aurait des territoires, les autres, abandonnés par les politiques publiques, qui concentreraient la pauvreté et vivraient mal.

L'interdépendance entre les territoires

Ce récit ne correspond pas aux observations et analyses développées par la recherche. D'abord parce que la pauvreté est aussi l'affaire des grandes villes. Ensuite, parce que les territoires hors des métropoles ne sont pas tous en déshérence. De nombreuses petites villes, villes moyennes, ou territoires ruraux, s'en sortent plutôt bien. Ainsi, si l'existence d'inégalités territoriales ne peut être niée, les dynamiques territoriales n'obéissent pas d'abord à une logique de fracture binaire. Un autre récit est possible : reposant sur le constat d'une complémentarité entre les territoires, il met en avant l'interdépendance entre les territoires. Celle-ci devrait à la fois déboucher sur des coopérations interterritoriales et, en théorie, faciliter la solidarité entre territoires.

Comment peut-on décrire cette interdépendance ? Dans une forme connue depuis longtemps, elle s'opère entre des pôles urbains qui concentrent une grande partie des emplois et des territoires en périphérie qui accueillent pour qu'ils s'y logent et y vivent au quotidien, les ménages qui travaillent dans ces pôles. Cette forme d'interdépendance entre territoires ne satisfait généralement pas les « périphéries », leurs élus contestant une division des rôles qui les assigne à une fonction résidentielle. S'il y a là interdépendance, elle s'accompagne d'une dissymétrie. Mais il y a une autre manière d'appréhender l'interdépendance entre les territoires. Celle-ci a été renforcée par deux événements récents qui ont modifié la perception des territoires et de leurs rapports : la pandémie et la canicule.

La pandémie a mis en lumière une certaine « inhabitabilité » des grandes villes. Parler d'exode urbain est, pour autant, exagéré. Néanmoins, ceux qui avaient les moyens de quitter leurs logements urbains pour une maison secondaire ou familiale, dans un environnement où la nature était proche, l'ont fait. La période de confinement a donc souligné l'insatisfaction des ménages urbains résultant de leurs conditions d'habitat dans les grandes agglomérations. Elle a aussi permis d'expérimenter le télétravail, au moins pour les actifs dont le travail l'était, modifiant leur rapport à l'emploi et permettant de poser dans d'autres termes la relation entre leur lieu de travail et leur lieu de résidence. Le second événement qui a participé à une autre grille de lecture des territoires est celui de la canicule de cet été, qui a renforcé le constat de l'inconfort à vivre dans les grandes villes par des chaleurs extrêmes.

Ces deux épisodes ont pu contribuer à faire évoluer la manière dont les ménages urbains envisagent la localisation de leur résidence : qui semble moins polarisée sur les grandes villes, en particulier pour ceux dont le travail peut être pour partie télétravaillé. Si l'on est loin d'un rééqui-

librage des dynamiques démographiques, néanmoins on peut constater d'une part un élargissement du périmètre du desserrement résidentiel autour des grandes villes, d'autre part un certain regain d'attractivité de bourgs, petites villes ou villes moyennes, à la condition toutefois qu'elles soient bien reliées, en particulier par le ferroviaire, aux grands pôles urbains. On a pu également observer un attrait pour les littoraux de la façade ouest. Conséquence de ces événements qui les ont bousculées, les grandes villes semblent moins préoccupées par le renforcement de leur attractivité à l'international ou par leur croissance démographique que par le souci de mieux organiser le quotidien de leurs habitants, et en particulier de ceux qui ne pourront pas télétravailler.

Une inversion du schéma « centre-périphérie »

Les travaux de recherche menés dans le cadre du programme POPSU ont aussi fait apparaître une inversion du schéma « centre-périphérie ». En effet, face aux enjeux de la transition écologique, les grandes villes ont pris conscience de leur dépendance à d'autres territoires pour des ressources indispensables à leur développement, qu'il s'agisse de l'eau, des matériaux de construction, de l'alimentation, ou encore de l'énergie, etc. Quels que soient les efforts des métropoles, elles ne parviendront pas, en la matière, à l'autonomie. Un certain nombre de territoires péri-métropolitains qui se vivaient comme dépendants des grandes villes, selon un schéma classique de domination « centre-périphérie » prennent conscience qu'ils disposent de ressources indispensables à celles-ci. Si cette inversion des rapports de dépendance ne débouche pas forcément sur une symétrie des relations, elle se traduit cependant par un rééquilibrage des relations entre les grandes villes et les autres territoires sur la base d'une interdépendance, chacune des parties prenantes disposant de ressources qui intéressent les autres.

C'est, entre autres raisons, pour cela, que se développent aujourd'hui des relations interterritoriales sur d'autres modalités, peu formalisées, plus équilibrées que celles connues jusque-là. Pour autant, il faut se garder de toute forme d'angélisme, d'une part parce que ces relations sont loin d'être horizontales, et d'autre part parce qu'elles peuvent ne pas être dépourvues de visée instrumentale ou utilitariste. Mais progressivement, d'autres types de relations entre territoires se dessinent qui peuvent obéir soit à une logique « gagnant/gagnant », soit à la nécessaire cogestion de « biens communs ». Leur développement rencontre cependant un certain nombre d'obstacles, qui tiennent par exemple aux rôles qu'entendent jouer les Régions et les Départements.

Les premières exercent la compétence de l'aménagement du territoire et peuvent se sentir concurrencées par des initiatives qui en relèvent. Les seconds qui traditionnellement se revendiquent comme les hérauts des territoires ruraux et contribuent, à ce titre, à leur développement ne voient pas toujours d'un bon œil des relations qui se nouent directement entre les grandes villes et leurs périphéries sans qu'ils y soient associés. Si les dialogues interterritoriaux que l'on observe sont essentiellement bilatéraux, sans doute parce qu'ils sont les plus simples, par contre, la bilatéralité n'est pas à la hauteur de nombre d'enjeux : dès lors qu'il s'agit de questions en rapport avec la transition écologique, portant par exemple sur l'eau, ou des ressources non renouvelables ou qu'il faut préserver ou mobiliser de manière économe, la multilatéralité est requise pour cogérer des ressources dont l'usage est revendiqué par de nombreux territoires et une diversité d'acteurs, à l'échelle d'un bassin versant, par exemple, lorsqu'il s'agit de l'eau pour satisfaire à une variété de besoins, souvent en concurrence (agriculture, tourisme,

alimentation en eau potable, etc.) dans un contexte de risque de sécheresse accru. C'est ainsi qu'apparaissent de nouvelles scènes de « transaction » réunissant l'ensemble des protagonistes, collectivités territoriales et locales, intercommunalités, départements, régions, usagers, organisations professionnelles, etc.

Une seconde difficulté peut tenir à la dissymétrie des ingénieries, entre celle dont disposent les grandes villes et celle des autres territoires, bien qu'il faille la relativiser, car, s'il est vrai que les grandes intercommunalités peuvent s'appuyer, dans ces dialogues interterritoriaux, sur leurs services, les autres territoires, moins pourvus en la matière, peuvent bénéficier des ressources et compétences de leur « société civile » : l'expertise citoyenne y est en effet bien présente. L'enjeu est de la reconnaître et de lui faire place dans ces dialogues interterritoriaux qui ne doivent pas être simplement l'affaire des élus et des professionnels.

« Progressivement, d'autres types de relations entre territoires se dessinent qui peuvent obéir soit à une logique « gagnant/gagnant », soit à la nécessaire cogestion de « biens communs. »

Une troisième difficulté tient à la posture de l'État qui vient parfois contrarier l'injonction à la coopération interterritoriale. Si l'État n'est plus aujourd'hui le « grand aménageur du territoire » qu'il a été, néanmoins il n'est pas absent du développement territorial, mais selon des modalités qui mettent en concurrence les territoires puisqu'il recourt, le plus souvent, à des appels à projets. Comment articuler ces deux logiques, pour le moins contradictoires, d'un côté de dispositifs de mise en concurrence et de l'autre, d'incitations à la coopération ?

Enfin, pour conclure, très provisoirement, une question : si l'effervescence qu'on observe actuellement dans l'expérimentation de ce nouveau type de rapports entre territoires dessine une nouvelle carte de la coopération interterritoriale, ne nécessite-t-elle pas une régulation et la définition d'un cadre ? Est-ce du ressort de l'État ? Ou de celui des Régions ?

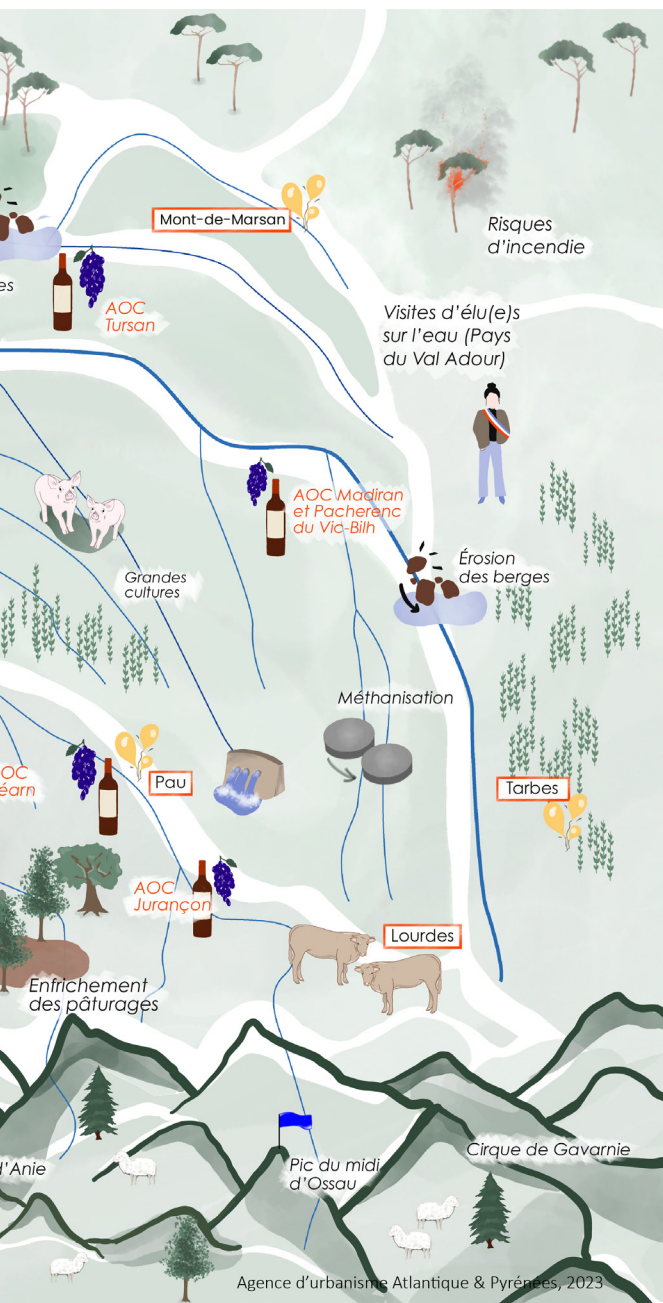
Allez plus loin,
retrouvez le podcast :

 colibris.link/intro_mc-jaillet



Les interventions ■





DIALOGUONS

L'ÉCOSYSTÈME « AXE ADOUR / SUD-AQUITAIN » : UNE ENTITÉ ENVIRONNEMENTALE QUI RASSEMBLE ?

Si la Nature se pose parfois comme frontière, elle transcende aussi les limites posées par Homo Sapiens. À l'échelle du Sud-Aquitain, périmètres et zonages s'effacent devant un écosystème commun maillé d'identités variées : l'axe Adour.

Des cimes des Pyrénées à l'Océan Atlantique, quels liens tisser sur cet espace marqué par des entités naturelles et culturelles fortes ? Comment le territoire, sa nature, ses habitants et leurs cultures se nourrissent-ils mutuellement au sud de l'ancienne Aquitaine ? Quelles sont les réflexions et actions à porter pour reconsidérer, collectivement, notre juste place au sein de cet écosystème et permettre aux générations futures de s'y épanouir à leur tour ? Cette carte expose un portrait sensible de cet écosystème, de ses richesses et de ses problématiques. Sans prétendre à l'exhaustivité ou à une précision rigoureuse, elle interroge notre espace de vie du quotidien à travers notre premier commun : la Nature.

Télécharger la carte :
colibris.link/carte_ecosysteme



INTERVENTION

PAR VÉRONIQUE MABRUT

Directrice territoriale de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

L'eau, un lien naturel qui se joue des limites et nous interpelle sur nos alliances

Parler de l'Eau, c'est tout d'abord mesurer sa richesse et sa diversité : le bassin Adour Garonne se sont ainsi 120 000 kilomètres de cours d'eau, 250 000 ha de zones humides inventoriées, 2 estuaires à la biodiversité remarquable, etc.

Parler de l'eau, c'est intégrer qu'elle est notre quotidien! Un quotidien qui s'affranchit des limites administratives, le bassin de l'Adour traverse ainsi 4 départements, qui crée du lien entre son territoire d'origine et son exutoire, de la montagne à l'océan et où l'on va privilégier des approches par grand bassin ou par bassin hydrographique pour avoir le meilleur regard et surtout la gestion la plus appropriée.

Parler de l'eau c'est aussi regarder sous nos pieds, l'eau souterraine, faite de nappes libres ou captives, utilisées à des fins d'eau potable, d'irrigation agricole, etc. et qui se moquent plus que tout autre des limites que nous créons du fait de leur taille interdépartementale, voire interrégionale.

Mais l'eau, comme toutes les ressources, est finie et elle nécessite une gestion adaptée. Pour ce faire, différents documents ont été pensés au fil du temps, dans l'objectif de concilier le fonctionnement des milieux et les usages de la ressource. Comme le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), instauré par la loi sur l'eau de 1992, qui est un document de

concertation et de planification, et qui offre un espace de dialogue sur la gestion de la ressource à l'échelle du bassin versant. Dans le sud aquitain, leur couverture est encore partielle, mais des opportunités nouvelles se dessinent comme avec le SAGE du Gave de Pau qui devrait être lancé au cours de l'année 2023. Autre outil, les structures de gestion des milieux aquatiques (GeMA) exercent leurs compétences au service des intercommunalités, des syndicats, pour la prévention de risques, etc.

Et si le bassin versant est l'espace privilégié pour gérer la ressource, il existe aussi d'autres coopérations pour répondre à la satisfaction des besoins, en termes d'eau potable, d'assainissement, etc. Le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau produit et distribue par exemple l'eau potable à l'échelle de 3 départements (64, 65, 32) et alimente, grâce à une diversification de ses sources et interconnexions, environ 100 000 habitants. Autre exemple, le SIVU de la vallée d'Ossau issu du regroupement de communes qui ont décidé d'unir leur destin en matière d'assainissement en supprimant des stations d'épuration et en mettant aux normes une seule d'entre elles pour répondre à leurs besoins, permettant ainsi une économie budgétaire substantielle et une plus grande opérationnalité.

L'eau, une ressource bousculée qui nous interpelle sur son partage

Si de fortes avancées ont été réalisées tout au long de ces dernières décennies en matière de gestion de l'eau, les défis auxquels la ressource va être confrontée sont immenses. Le phénomène de rareté est planétaire et la France n'y échappera pas puisque le stress hydrique, qui est le rapport entre les prélèvements d'eau et les ressources disponibles est projeté de moyen à élevé (20 % à 40 % des besoins concernés à l'horizon 2040).

Et ces phénomènes de stress sont déjà présents. Localement, les débits du gave de Pau ont ainsi diminué de 50 % dans la partie aval à Lourdes entre 1967 et 2011 et une diminution des débits de 80 % en saison estivale à l'horizon 2070 est attendue. Plus récemment, l'épisode de sécheresse que nous avons connu l'année dernière (2022) a entraîné de nombreuses ruptures en alimentation d'eau potable (au Pays Basque, en Lozère, etc., dans des territoires qui se sentaient jusqu'alors, si je puis dire, bénis des dieux sur le sujet, mais aussi de nombreuses tensions sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne, qu'elles soient d'ordre qualitatif ou quantitatif.

A titre plus prospectif, une étude en cours à l'échelle du bassin Adour-Garonne et dont les résultats définitifs sont attendus courant 2023, évalue l'évolution de la disponibilité de la ressource en eau potable par unité de gestion à l'horizon 2050. Les premiers résultats montrent que tous les territoires de ce bassin seront concernés, certains devant s'attendre à une diminution de près de 25 % de la ressource. Une évolution d'autant plus préoccupante si l'on y lie les prévisions démographiques envisagées à l'échelle du bassin à cet horizon puisque l'on sait que les investissements en matière d'économie d'eau ne suffiront pas.

« Parlé de l'eau, c'est intégrer qu'elle est notre quotidien ! Un quotidien qui s'affranchit des limites administratives, qui crée du lien entre son territoire d'origine et son exutoire, de la montagne à l'océan et où l'on va privilégier des approches par grand bassin ou par bassin hydrographique pour avoir le meilleur regard et surtout la gestion la plus appropriée. »

« Le développement des territoires ne pourra se faire que si les capacités des milieux et les équipements existants le permettent. Un défi majeur qui nous interpelle, voire nous oblige à questionner notre manière de regarder le territoire (en dépassant les limites usuelles), notre manière d'envisager les investissements (en privilégiant la mutualisation), notre manière de faire projet, et qui nécessite de dialoguer le plus en amont. »

Ces constats et encore plus les perspectives dessinées, invitent d'ores et déjà au dialogue, à la coopération et à une réflexion sur l'usage et le partage de la ressource. A ce titre, dans l'objectif de mieux appréhender et anticiper ces défis, des réflexions grand territoire ont été engagées à l'échelle du sud aquitain, à l'image de l'étude prospective en eau potable menée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque ou de la réflexion du même ordre portée par les territoires du Béarn via son Pôle métropolitain, soit dans un contexte institutionnel plus panaché, rendant cet exercice d'autant plus remarquable. Car c'est aussi ici, sous le prisme des problématiques de gouvernance, que l'enjeu du dialogue prend tout son sens.

L'eau, un lien naturel et une ressource qui nous challenge, notamment en matière de dialogue (inter)territorial.

C'est souvent le cas aujourd'hui et ce sera la règle demain, le développement des territoires ne pourra se faire que si les capacités des milieux et les équipements existants le permettent. Un défi majeur qui nous interpelle, voire nous oblige à questionner notre manière de regarder le territoire (en dépassant les limites usuelles), notre manière d'envisager les investissements (en privilégiant la mutualisation), notre manière de faire projet, et qui nécessite de dialoguer le plus en amont : via la connaissance à l'image de l'étude portée dans les Hautes-Pyrénées (partie massif) sur le potentiel des ressources du mi-

lieu aquifère, etc. ; via l'innovation à l'image de réflexions sur la réutilisation des eaux usées et pluviales, de projet réalisé sur la réutilisation de l'eau d'un système de géothermie des équipements publics pour un usage agricole, etc.

Enfin, sans être le seul, le dialogue sera sans doute très utile pour mettre en œuvre les défis con-temporains qui nous préoccupent, qu'il s'agisse de la transition agro-écologique, des solutions fondées sur la nature, de la restauration de rivières et plus prosaïquement de la réponse aux questions budgétaires.

« Le développement des territoires ne pourra se faire que si les capacités des milieux et les équipements existants le permettent. Un défi majeur qui nous interpelle, voire nous oblige à questionner notre manière de regarder le territoire (en dépassant les limites usuelles), notre manière d'envisager les investissements (en privilégiant la mutualisation), notre manière de faire projet, et qui nécessite de dialoguer le plus en amont. »

Allez plus loin,
retrouvez la présentation :
colibris.link/1_ecosysteme

& le podcast :
 **colibris.link/ecosysteme_vmabrut**



Marie BAREILLE – Institution Adour

« Il existe de nombreux espaces de dialogue et de projet en lien avec l'eau qui abordent sa gestion à travers ce que nous appelons le grand cycle et le petit cycle de l'eau. Ils abordent aussi bien des problématiques quantitatives, qualitatives, que celles relatives aux risques, etc. Et si le paysage institutionnel est en effet complexe, il n'en est pas moins structuré. Pour autant, de nombreux enjeux restent à appréhender et à traiter. L'un des premiers est sans doute notre capacité à faire plus de lien entre le grand cycle et le petit cycle de l'eau car si des efforts ont été faits en matière d'interconnexions entre les réseaux, il faut encore travailler à améliorer le dialogue, particulièrement dans le cadre de la définition des politiques de planification et d'urbanisme car on fonctionne encore trop souvent à l'opportunité. »



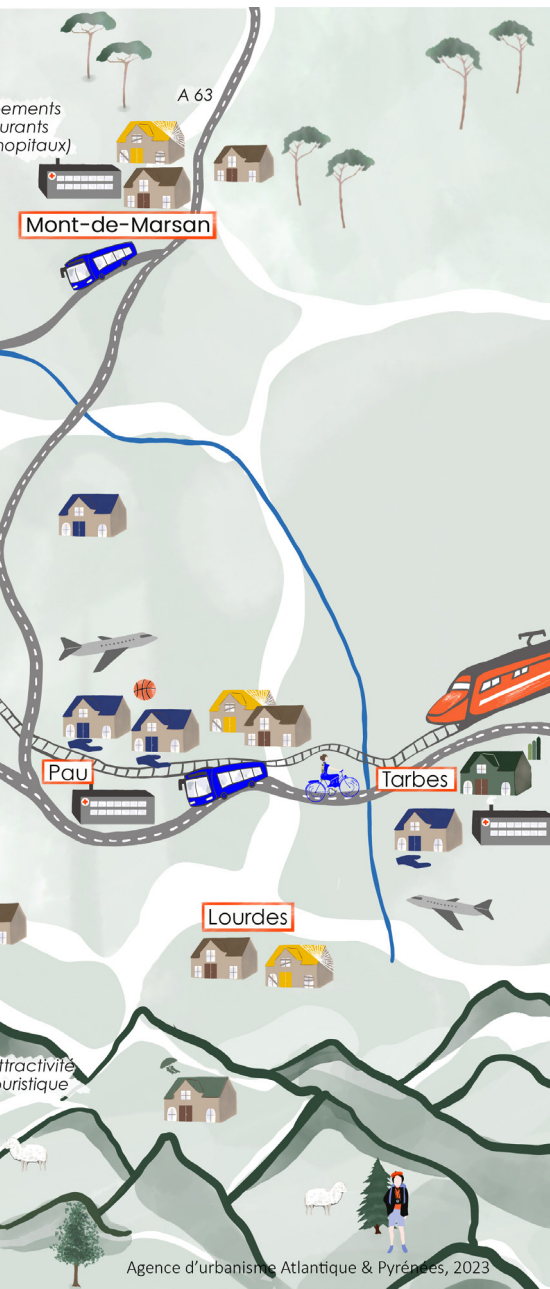
Jean-Marc DENAX – Vice-Président à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées en charge du cycle de l'eau et Maire d'Artiguelouve

« Nous sommes à une époque où nous ne nous pouvons plus nous permettre de regarder à côté, et ce que nous avons vécu l'été dernier est là pour nous le rappeler. Nous devons avoir le courage politique de faire bouger les lignes et pour cela, nous devons en effet dialoguer, trouver ensemble des solutions qui amènent à des coopérations engagées. Nous avons tout à gagner à ce que les communes urbaines, qui disposent de ce que je qualifie la « technologie » parle avec les communes rurales qui ont beaucoup à apporter en matière de « connaissance » mais aussi, et j'en suis convaincu, en matière de « pratique ». Pour concrétiser mon propos, je souhaite valoriser une expérience locale menée dans le cadre du Programme d'Actions Territoriales (PAT) du Gave de Pau entre nos techniciens, les acteurs de l'eau, les agriculteurs qui a conduit à faire évoluer les pratiques de ces derniers vers une plus grande sobriété vis-à-vis de l'usage de l'eau. »

L'armature territoriale du Sud-Aquitain : une invitation au(x) dialogue(s) ?

-  Logements
-  Prix élevé de l'immobilier
-  Précarité énergétique des ménages liée au logement ou à la voiture
-  Logements sociaux
-  Logements vacants
-  Résidences secondaires





DIALOGUONS

L'ARMATURE TERRITORIALE « AXE ADOUR / SUD-AQUITAIN » : UNE INVITATION AU(X) DIALOGUE(S) ?

L'organisation humaine d'un territoire est complexe, qu'elle soit analysée à l'échelle d'un quartier ou à l'échelle nationale, en ce qu'elle intègre des dynamiques diverses voire divergentes motivées par des raisons personnelles, techniques, politiques,... Malgré ces divergences, l'organisation d'un territoire peut être orientée afin de se construire dans la solidarité et la complémentarité plutôt que dans le conflit et la concurrence.

Le Sud Aquitain / l'Axe Adour semble former une entité environnementale et culturelle qui invite à se rassembler. Cependant son armature n'est pas concentrée autour d'une ville-centre, d'une métropole qui jouerait un rôle de chef de file. Le Sud Aquitain / l'Axe-Adour est, au contraire, structuré autour de plusieurs pôles, dont les dynamiques et politiques s'influencent mutuellement tant sur le plan de l'habitat, du logement, de l'emploi ou encore du tourisme.

Cette carte illustre schématiquement et de manière sensible comment ces dynamiques peuvent se répondre, se heurter ou se nourrir sur notre grand territoire. Elle invite à dialoguer ouvertement de l'organisation collective que nous souhaitons pour le Sud-Aquitain et ses habitants.

Télécharger la carte ici :
colibris.link/carte_armature_terr



INTERVENTION

PAR GILLES L'HERMITE

Animateur Club « Décentralisation
& Habitat Bretagne »

Le Club est né en 2009 d'une volonté commune des EPCI de Bretagne, au moment où l'Etat lançait la délégalisation de la compétence des aides à la pierre. L'idée était simple : aucun EPCI, que ce soit les métropoles de Rennes ou Brest ou les Communautés de communes comme à Lannion, ne souhaitait se retrouver seul face à l'État. De là a émergé un Club qui est un peu un héritier du Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons des années 1950.

Cette antériorité n'est pas anodine : elle a permis d'acter au sein du Club que chaque représentant d'EPCI, quel que soit sa couleur politique ou son poids démographique, a le même droit à la parole et le même droit de vote. La modalité qui en découle est donc simple : les vice-présidents à l'habitat des vingt EPCI, des Départements et de la Région se réunissent, partagent et bien sûr se rencontrent. En 2009, les élus ne se connaissaient pas et n'avaient aucune information sur ce que faisait le voisin. Il y a donc eu tout un travail de mutualisation de connaissances. En parallèle, l'angle d'attaque consistait dans le choix d'un sujet à traiter collectivement en se posant la question « Y a-t-il un tronc commun régional ? » avant que chaque territoire ne

traite le sujet spécifiquement. Par exemple, sur la politique de la mixité, le Club a financé une étude avec un cabinet qui a réalisé des fiches par territoire et qui permettait à chacun d'avoir une base de travail pour sa politique qu'il menait ensuite indépendamment. Puis le Club se réunissait quelques années plus tard pour faire le bilan et savoir comment chacun s'était approprié le sujet.

« Travailler le simple, c'est le plus dur à faire. C'est ce que je trouve intéressant dans votre premier Forum : se poser la question « qu'est-ce qu'on veut faire ensemble ? ». Et après on pourra faire, on trouvera toujours le moyen. »

Mais l'intérêt du Club, qui est porté par les élus et donc très politique, réside surtout dans son dialogue avec la Région et l'État. Les EPCI ayant la compétence habitat, elles ont réussi à travers le Club à se faire une place au côté de la Région Bretagne au sein du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH). Résultat : depuis un an, le Club co-préside le CRHH avec le Préfet de Région et peut imposer son ordre du jour.

Autre exemple très parlant : la contribution au dispositif Pinel (soutenant l'investissement dans l'immobilier locatif). Malgré le poids de la Région, le Club a fait valoir son droit à dialoguer directement avec l'État et ce dialogue a produit un exemple typique d'intelligence territoriale. Le dispositif Pinel était à l'origine réservé à des territoires en zone BI (Saint-Malo et Rennes), ce qui excluait des territoires littoraux très dynamiques. Rennes Métropole a donc accepté de mettre au pot commun régional une partie du « potentiel Pinel » que l'État lui avait réservé et le Club a ensuite procédé à une répartition très fine (au carreau INSEE) à l'échelle régionale. Ça a été un succès total car cela a répondu aux demandes de l'ensemble des territoires et cela n'a été possible que parce que nous avons une association qui réunissait les élus, animés d'une certitude que le sujet les concernait et qu'ils étaient les plus à même de le traiter.

« Au début, on avait des territoires très réticents qui disaient « Encore une association pour parler de l'habitat ! » puis ils sont venus et se sont rendus compte qu'ils partageaient des problématiques communes malgré la distance et qu'ils appréciaient venir au Club pour se retrouver, échanger, créer du lien. »

Allez plus loin,
retrouvez la présentation :
colibris.link/2_armature_territoriale

& le podcast :
 **colibris.link/armature_glhermite**



Katia ÉMERAND - Directrice générale adjointe à l'Aménagement, Communauté d'Agglomération Pays Basque



« Quelles que soient les différences d'attractivité entre territoires, je suis convaincue qu'il y a des connaissances à partager et un intérêt qu'a minima les techniciens puissent échanger sur ce thème très technique et complexe comprenant différents zonages, outils et métiers. Cette échelle du Sud-Aquitain m'apparaît pertinente au vu de l'existence d'un réseau d'acteurs qui travaillent déjà ensemble, notamment de promoteurs qui ne se cantonnent pas aux limites administratives des EPCI. »



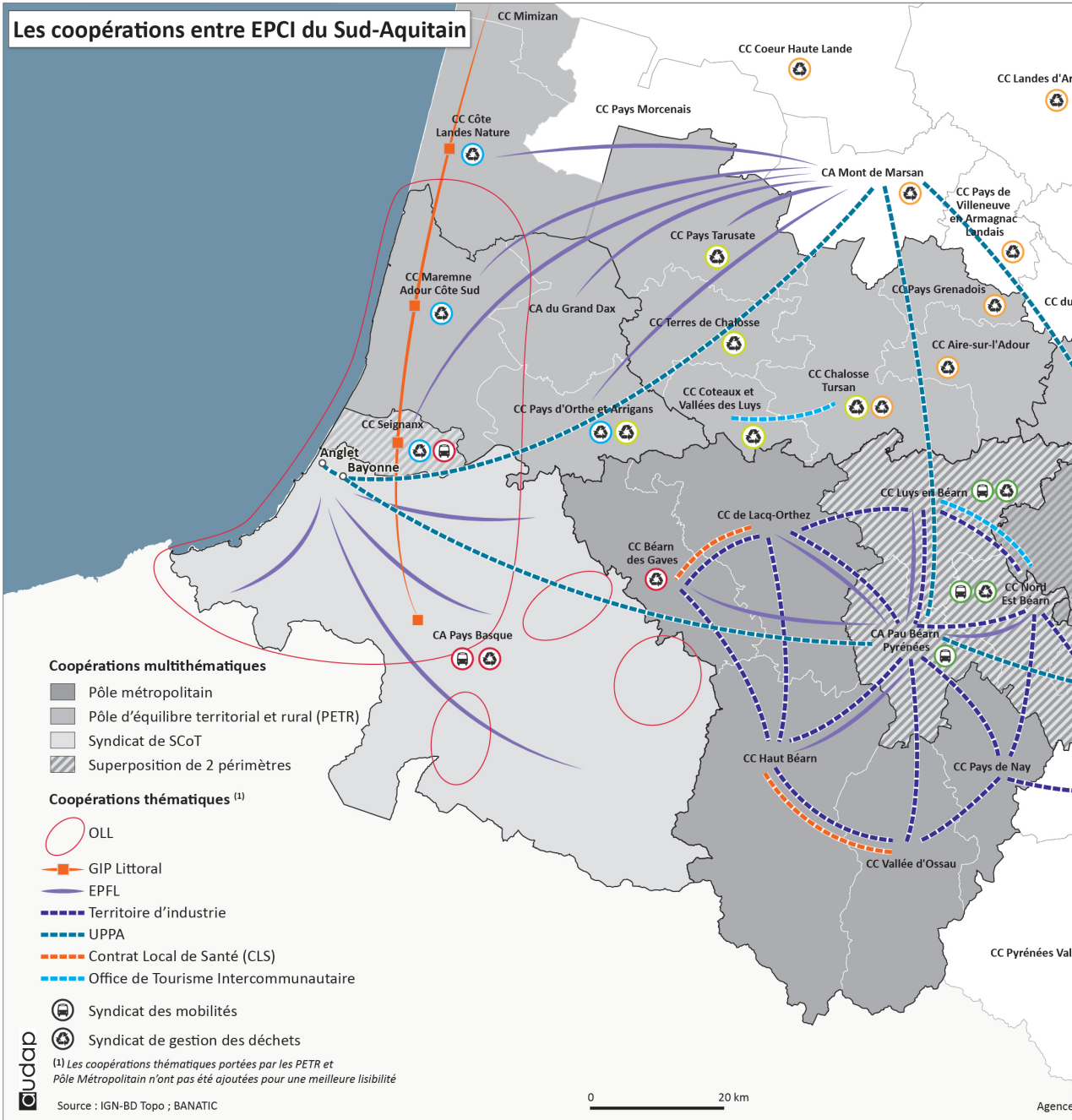
Jean-François MONET - Vice-Président en charge de l'urbanisme et du logement, Maremne Adour Côte-Sud

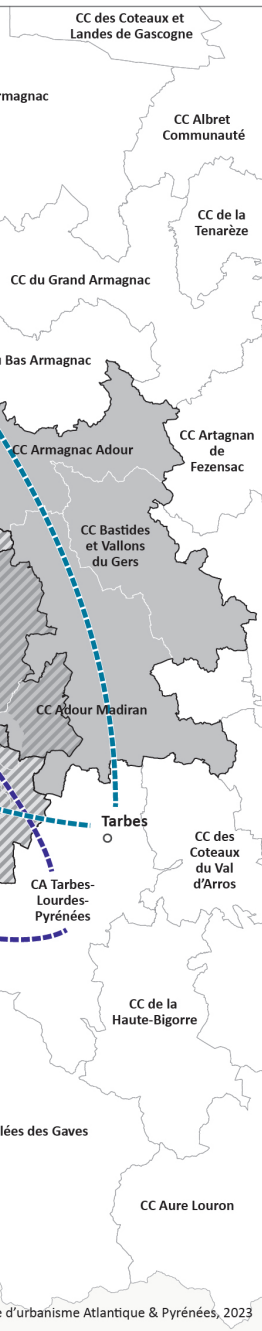


« Fut un temps, les territoires se battaient entre eux pour accueillir des habitants et contrebalancer ce que faisait le voisin. Ce n'est plus le cas désormais : sans rien faire, on a une population nombreuse qui arrive et tous les élus sont démunis par rapport à ce phénomène. L'initiative du Club est un exemple intéressant de coopération qui permet d'accompagner ce nouveau contexte sur l'habitat. »



Les coopérations entre EPCI du Sud-Aquitain





DIALOGUONS

LES DIALOGUES INTER-TERRITORIAUX : UNE DIVERSITÉ D' ACTIONS POUR RÉPONDRE À DES ENJEUX LOCALEMENT PARTAGÉS ET PRÉSERVER LES TERRITOIRES

Mobilité, santé, déchets, tourisme, planification urbaine, foncier,... Les sujets de coopération sont nombreux et les territoires du Sud-Aquitain n'ont pas attendu qu'on parle de « dialogue » pour interagir à large échelle, dépassant leur périmètre de coopération intercommunale habituel.

Cette carte propose une première synthèse de ces coopérations dans le cadre « Sud-Aquitain », représentant principalement les coopérations entre EPCI, administrativement autonomes les unes des autres mais interdépendantes sur une multitude de sujets. Décomposable en deux couches, cette carte représente à la fois les périmètres des différentes structures de coopération intercommunales (en gris) et les coopérations choisies entre EPCI sur des thématiques plus précises (en couleur). Ces deux niveaux s'enchevêtrent et le choix a été fait de ne pas représenter l'intégralité des coopérations (notamment infra-EPCI) pour une meilleure lisibilité. Mais cette carte est déjà un témoignage du fourmillement d'initiatives et du croisement de périmètres qui sont, certes, complexes mais riches d'enseignements.

Télécharger la carte :
colibris.link/carte_liens_epci



INTERVENTION

PAR FABIEN DAUMARK

Chargé d'études Agricultures & Alimentation à l'AURG
(Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise)

La géographie du bassin de vie de la région grenobloise est singulière. Elle structure l'organisation avec trois massifs montagneux - la Chartreuse, Belledonne, et le Vercors - et l'agglomération grenobloise située à la confluence du Drac et de l'Isère. Ces cours d'eau alimentent une large plaine offrant un potentiel agronomique intéressant, mais soumis à une forte pression foncière. À partir de 2015, pour renforcer le système agricole et alimentaire territorial, plusieurs acteurs se mettent progressivement autour de la table. Il s'agit d'engager des discussions entre des territoires plutôt urbains, et des territoires plus ruraux ou montagnards qui offrent une diversité de production possible pour remplir les assiettes. En 2020, le premier Projet Alimentaire interterritorial (PAiT) est labélisé PAT par l'État.

Une démarche souple et volontaire

Pour ce qui est de ses participants, le PAiT est une démarche souple et volontaire. Il est simplement issu de la volonté des territoires de dialoguer ensemble, sans contrainte réglementaire. Le périmètre est actuellement composé de 5 EPCI dont la Grenoble-Alpes Métropole, la ville de Grenoble, et des 3 massifs représentés par 2 Parcs Naturels Régionaux et une association. Il a aussi la particularité d'associer une chambre d'agriculture, le réseau des conseils de développement et un collectif de citoyens sur l'autonomie alimentaire.

L'ambition partagée et fondatrice du PAiT est de développer et améliorer localement des modes de productions agricoles accessibles à tous, favorables à la santé de la nature et de l'homme dans le respect des ressources et de la biodiversité. Les orientations qui découlent de cette ambition ne sont pas des objets séparés mais forment un cycle qui vise à mobiliser l'ensemble des acteurs du système alimentaire. Les quatre premières années de travail collectif ont permis d'engager progressivement des actions en réponse aux enjeux partagés au sein de cette scène de dialogue. Parmi celles-ci se trouve la mise en place d'un observatoire du système agricole et alimentaire. Cette mission a été confiée en 2021 à l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise.

Objectiver et partager

Le sens de cet observatoire est d'objectiver les dynamiques agricoles du territoire et de les partager. Le travail mené depuis a permis de constituer un état des lieux du système agricole et alimentaire de la région grenobloise. En articulation avec la consolidation et le suivi des données, des travaux exploratoires seront menés en partenariat avec des acteurs clés pour approfondir les enjeux d'une territorialisation du système agricole et alimentaire. Les usages de l'eau, la qualité des sols et l'organisation de la filière bio en aval de la production feront l'objet de travaux exploratoires en 2023 et 2024. L'implication des acteurs vise à enrichir la connaissance

des enjeux et leur diffusion pour contribuer aux lignes directrices fixées dans le cadre d'une démarche prospective du système alimentaire et agricole à l'horizon 2050.

La prospective, un cadre cohérent

Cette prospective donne un cadre cohérent, partagé, et plus précis pour développer de nouvelles actions. Elle s'appuie sur les données de l'observatoire qui constitue ainsi une ressource. L'ensemble des actions portées par le PAiT sont menées en cohérence les unes avec les autres et légitimes d'un travail collectif.

Le portage des lignes directrices de la prospective au sein des organes délibérants de chaque territoire constitue l'étape suivante pour diffuser les enjeux plus

largement et ainsi ancrer dans chaque territoire le fruit de ce dialogue interterritorial. Deux EPCI ont déjà sollicité l'Agence d'urbanisme pour établir une déclinaison à leur échelle des enjeux identifiés dans l'état des lieux. Ils pourront ainsi adapter leur propre stratégie et actions selon leurs spécificités et en lien avec le PAiT.

Allez plus loin,
retrouvez la présentation :
colibris.link/3_dialogues_inter-territoriaux

& le podcast :
 **colibris.link/actions_fdaumark**

« L'échelle interterritoriale est apparue comme une échelle de gouvernance propice à la structuration d'un système alimentaire et cohérent aux regard des enjeux que ce système représente. Cette échelle a aussi permis de voir apparaître la légitimité d'un espace plutôt urbain, celui de Grenoble-Alpes Métropole, à s'inscrire dans les débats sur les questions agricoles. »

« L'implication de plusieurs acteurs (APCI, Chambre d'agriculture, Associations) avec des durées de mandats différentes a permis de conserver une dynamique de travail et de pérenniser l'implication collective au service du projet. »



Laurent CHARRIÉRAS – Chargé de mission développement local Pays de Béarn



« Nous venons d'apprendre que le PAT du Pays de Béarn a été labellisé et sa construction fait écho à votre présentation. Je reconnais bien les différentes étapes par lesquelles sont passés également. A l'origine, le comité de pilotage s'est interrogé sur la politique agricole. Mais au fur et à mesure de l'avancement du projet, nous nous sommes rendus compte que l'alimentation au sens large, et l'ensemble des thématiques qui peuvent y être reliées, concernaient aussi le PAT. Finalement, nous nous apercevons que le rôle du PAT consiste principalement à animer, à être un médiateur du dialogue entre les acteurs du système agricole et alimentaire. Les acteurs peuvent penser la même chose mais parfois l'exprimer de façon opposée, le PAT est alors un facilitateur pour ces échanges. »



Letizia DELORME – Directrice Syndicat Mixte SCoT Pays Basque Seignanx

« Je trouve que cette intervention est très intéressante du fait de sa dimension prospective. Il a été dit à plusieurs reprises qu'il était difficile de travailler sur de nombreux sujets dans l'urgence. Le projet présenté montre que la prospective est l'une des clés pour échanger, pour dialoguer. On voit, au travers de l'alimentation, qu'avec la prospective il peut être plus facile de commencer à interroger un sujet pour ensuite questionner des enjeux bien plus divers. Par exemple, si l'on se pose la question de l'alimentation, de l'assiette et de la capacité des territoires à remplir cette assiette, on questionne très vite nos rapports avec les territoires voisins et, bien au-delà, les équilibres mondiaux dans le domaine alimentaire. Il est intéressant alors de nous resituer pour voir quelles sont nos vulnérabilités mais aussi nos opportunités, notamment via le dialogue et la complémentarité. La prospective est un moyen pour mobiliser l'ensemble des acteurs des territoires sur des sujets qui nous dépassent dans le temps mais aussi dans l'ampleur qu'ils prennent. En parler ensemble est le meilleur moyen pour y trouver des solutions en acceptant que nous allons désormais planifier l'incertitude. »





PAR
MARIE-CHRISTINE JAILLET

Directrice de Recherche CNRS
au Laboratoire Interdisciplinaire
Solidarités, Sociétés,
Territoire (LISST),
responsable scientifique
POPSU Métropoles.

Penser l'aménagement dans une logique systémique

Plusieurs observations peuvent être formulées à l'issue de ce Forum.

La première est qu'il est clair que le contexte de l'action publique a changé. La raréfaction des ressources, l'exigence environnementale de sobriété, la lutte contre le réchauffement climatique, posent un nouveau cadre. À cela s'ajoute le fait que nos sociétés évoluent dans un régime d'incertitude qui rend l'action publique infiniment plus complexe. La conjonction de ces nouveaux enjeux et contexte appelle un changement de référentiel et l'obligation de penser l'aménagement dans une logique systémique et non plus par « silos ». Parler d'habitat appelle inévitablement la question des mobilités qui, elle-même, pose la question de la décarbonation. Mais l'habitat questionne aussi la sobriété foncière et la préservation des écosystèmes. Le changement ne porte pas seulement sur les référentiels d'action, mais aussi sur la gouvernance: les coopérations se multiplient, nouvelles pour une part en relation avec les nouveaux défis; de nouveaux acteurs entrent sur les scènes de l'action publique; la place des citoyens doit être repensée. S'ils ont une expertise, elle n'est pas toujours perçue comme une ressource utile.

Une forte capacité d'adaptation

La seconde porte sur la question de l'urgence. Il a été fait mention à plusieurs reprises dans ce Forum de notre incapacité à anticiper les changements nécessaires. Si l'histoire longue des sociétés montre qu'elles éprouvent des difficultés à anticiper, y compris par rapport à des événements prévisibles, par contre, elle montre aussi qu'elles ont une forte capacité d'adaptation face aux chocs qu'elles subissent. Il faudra compter, par rapport à un changement climatique dont nous n'avons pas anticipé les effets, sur notre capacité d'adaptation, « en situation », pour infléchir, à hauteur des enjeux, les trajectoires de développement : cela suppose non seulement de faire évoluer les politiques publiques, mais également de modifier nos modes de vie, mais avec le souci permanent de justice sociale dans l'effort demandé aux uns et aux autres.

Penser la complexité et se mettre dans une perspective prospective

La troisième porte sur l'interterritorialité : il faut rappeler qu'on ne part pas de rien. Il existe de nombreux lieux et scènes où elle se construit, par « objet », c'est le cas de l'eau dans les Agences de bassin. Mais ces scènes sont souvent liées à un sujet particulier, ne permettant pas de prendre en compte la dimension systémique des interactions. Or, ce dont il est question ce matin, c'est de la nécessité de développer le dialogue, voire les transactions, pour penser la complexité et se mettre dans une perspective prospective en prêtant attention aux « signaux faibles » d'évolutions à venir. Il y a là, pour l'ensemble des acteurs concernés, dont la culture, qu'elle soit professionnelle, associative, ou citoyenne, peut reposer sur des principes et des valeurs différentes, de véritables enjeux de compréhension et d'inter-

connaissance. Lorsqu'on est d'un territoire, le territoire voisin est, certes, un voisin, mais il est surtout autre. Le dialogue interterritorial permet de faire l'expérience que celui qui est supposé être « différent de soi » est, au final, assez semblable à soi.

Cela montre par ailleurs que des territoires voisins partagent un certain nombre d'intérêts et de problématiques communes. Dans le contexte de la transition écologique, il faut documenter ces interdépendances, enrichir la vision que l'on peut avoir des liens entre les territoires, par des démarches qui décrivent le métabolisme territorial considérant l'ensemble des échanges et flux matériels et immatériels.

« Lorsqu'on est d'un territoire, le territoire voisin est, certes, un voisin, mais il est surtout autre. Le dialogue interterritorial permet de faire l'expérience que celui qui est supposé être « différent de soi » est, au final, assez semblable à soi. Il montre par ailleurs que des territoires voisins partagent un certain nombre d'intérêts et de problématiques communes. Dans le contexte de la transition écologique, il faut documenter ces interdépendances, enrichir la vision que l'on peut avoir des liens entre les territoires, par des démarches qui décrivent le métabolisme territorial, appréciant l'ensemble des échanges et flux matériels et immatériels. Décrire ce qui lie ne suffit pas, il faut s'attacher à construire des solidarités. »

Décrire ce qui lie ne suffit pas, il faut s'attacher à construire des solidarités. La quatrième observation porte sur le modèle de développement, d'aménagement et d'urbanisation qui a été le nôtre durant ce demi-siècle et qui doit être ré-interrogé.

Le Sud-Aquitain dispose d'atouts

Ce n'est pas simple, mais le Sud-Aquitain dispose d'un certain nombre d'atouts en la matière. D'abord, il n'est pas « encombré » par la domination d'une métropole. Le réseau des villes du Sud-Aquitain apparaît comme une chance qui permet de s'affranchir du « syndrome » dominant/dominé entre territoires que connaissent bien d'autres régions ou sous-régions marquées par une macrocéphalie métropolitaine. La multicephalie qui en résulte permet un meilleur maillage que sur d'autres territoires. La troisième chance de ce territoire est relative à la question de son identité, affirmée - même si les rapports entre le Pays Basque, le Béarn et les Landes ne vont pas toujours de soi -, qui peut faciliter les échanges. Autre élément facilitateur, l'existence d'une agence d'urbanisme qui, à la différence de nombre d'autres agences, n'est pas liée à une métropole. Les agences jouent en effet un rôle particulier dans les dialogues territoriaux, d'animation et de médiation, à hauteur de leur expertise.

Pour finir, au terme des échanges de la matinée, on pourrait convenir d'une part qu'il existe déjà beaucoup de lieux thématiques, à géométrie variable, où les territoires du Sud-Aquitain peuvent échanger, et d'autre part, qu'il ne serait

pas sans intérêt de disposer d'un espace de dialogue, sans objet précis, qui pourrait se mettre en place avec une certaine souplesse, sur la base d'un consentement partagé, pour échanger sur les nouveaux enjeux auxquels nos sociétés sont confrontées. Le risque est d'ajouter une nouvelle scène, et l'on sait que ces dialogues et les transactions qui peuvent les accompagner sont chronophages. On peut être tenté de rechercher le bon périmètre, celui du territoire pertinent, qui pourrait englober toutes les problématiques. C'est une recherche un peu vaine, car l'agencement territorial des acteurs concernés varie avec les sujets. On est donc condamné en quelque sorte à faire avec une diversité de configurations territoriales. Cela ajoute certes à la complexité, mais permet aussi à chacun de disposer de davantage de marge de manœuvre, de pouvoir faire varier son positionnement. On constate que nombre de territoires ont acquis une certaine agilité dans la circulation entre ces différentes scènes.

« Le modèle même de développement, d'aménagement, d'urbanisation qui a été le nôtre ce demi-siècle dernier doit être réinterrogé. Ce n'est pas simple, mais le Sud-Aquitain a un certain nombre d'atouts en la matière. »

Allez plus loin,
retrouvez le podcast :

 colibris.link/conclusion_mcjaillet



CONCLUSION

PAR VICTOR DUDRET

Membre du bureau de l'AUDAP, Président
du SCoT du Grand Pau, Maire de Rontignon

Pour conclure le Forum, je retiendrai des échanges deux apports fondamentaux du dialogue interterritorial.

Tout d'abord, comme l'a très bien mis en avant une participante, le dialogue « ouvre des perspectives dans la prospective » : les sujets et les problématiques de demain semblent particulièrement appropriés à cette échelle. S'imaginer dans l'avenir à une époque incertaine sera sans doute facilité par le fait de ne pas se restreindre à nos périmètres respectifs.

La deuxième perspective qu'ouvre le dialogue réside dans son efficacité, car il interpelle nos façons de travailler entre collectivités et nos modèles de gouvernance. Peut-être sommes-nous à l'aube de la bascule d'un système pyramidal, descendant et assez inadapté aux spécificités locales, vers un système matriciel, souple et plus efficient, car adapté à ces échelles elles-mêmes flexibles. Une gouvernance où chacun contribue et a le droit d'expression de façon plus libre et informelle.

Je remercie Madame Marie-Christine JAILLET pour son introduction et sa conclusion très positives de nos échanges, ainsi que Madame Véronique Mabrut, Messieurs Gilles L'HERMITE et Fabien DAUMARK dont les interventions ont alimenté et illustré nos réflexions sur le dialogue.

**« Je me souviens
qu'à ma première réunion
pour préparer ce Forum,
je me demandais
où je mettais les pieds.
C'est un sujet vaste
qui demande un peu
de temps pour se l'approprier
et le Forum a eu le
mérite de l'éclairer
de manière assez
constructive entre
les participants. »**

ENSEIGNEMENT & PERSPECTIVE

Deux enseignements majeurs ont émané du Forum :

- La géographie du Sud-Aquitaine, axée sur le Bassin de l'Adour, son armature urbaine et son économie présentent des atouts indéniables pour qu'un dialogue interterritorial puisse s'y développer : il n'existe pas de métropole dominante susceptible de déséquilibrer les rapports et les débats, et une relative homogénéité entre les tailles des différents acteurs ;

- L'Agence d'urbanisme peut offrir une « scène » intéressante pour poursuivre l'initiative : elle rassemble quasiment tous les acteurs sans être un lieu de décision : État, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Pyrénées-Atlantiques, Communautés d'Agglomération et Communautés de Communes, mais aussi des acteurs institutionnels de poids telle que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Deux perspectives ont suscité un intérêt collectif pour expérimenter le dialogue interterritorial :

- Tester une Conférence des PAT du Sud-Aquitaine (Programmes Alimentaires Territoriaux). Le Béarn avec la Pôle Métropolitain, le Pays Basque, avec la Communauté d'agglomération, et le Sud-Landes, avec le Pays Adour Landes Océanes, sont en démarche PAT : les réunir pour des co-présentations de leurs démarches pourrait être une piste intéressante de coopération ;

- Tester un Club de l'Habitat Sud-Aquitaine rassemblant EPCI et Collectivités Locales. Les collectivités partagent des situations similaires et/ou des acteurs de l'immobilier qui se déplacent sur ces territoires : réunir les EPCI et collectivités Locales offrirait une scène intéressante de dialogue pour partager des connaissances, savoir-faire et plus-value sur cet autre thème majeur qu'est l'habitat.

Liste des participants ■

ARRETZ Philippe

Conseil de Développement
du Pays Basque

BAREILLE Marie

EPTB Institution Adour

BENCE Gaëlle

Chambre d'agriculture
des Pyrénées-Atlantiques

BINDER Arnaud

Pau Béarn Pyrénées Mobilités

BURET Thierry

Conseil de Développement
du Pays Basque

CANIAUX Denis

AUDAP

CARRERE Amandine

Pays de Béarn

CARRIZO Amélie

AUDAP

CHARRIERAS Laurent

Pays de Béarn

CHAUVIERE Laurent

Communauté d'Agglomération
Pays Basque

CHERON Marie

EPTB Institution Adour

DAUMARK Fabien

AURG

DELORME Letizia

SCOT Pays Basque

DENAX Jean-Marc

CA Pau Béarn Pyrénées

DUCROT Cyrielle

DDTM64

DUDRET Victor

SCOT GRAND PAU

ELOIRE Valérie

CD 64

EMERAND Katia

Communauté d'Agglomération
Pays Basque

FERRER Christine

Mairie de Billère

FRANCO Natalie

Mairie de Billère

GASC Pascal

AUDAP



GRANDJEAN Hugo

AUDAP

HAMLET William

Métropole Européenne de Lille

HENRY Juliette

Région Nouvelle-Aquitaine

HOLLANDRE Clara

AUDAP

JAILLET Marie-Christine

CNRS Laboratoire Interdisciplinaire
Solidarités Sociétés, Territoires

JAUBERT Eric

Région Nouvelle-Aquitaine

LARRERE Camille

Communauté de Communes
Pays d'Orthe et Arrigans

LARTIGUE Stéphane

CC Lacq Orthez

L'HERMITE Gilles

Club « Décentralisation
& Habitat Bretagne »

MABRUT Véronique

Agence de l'eau Adour-Garonne

METALLIER Alexandre

LIDL

MONET Jean-François

MACS, Maire Bénésse-Maremne

NGIMBI Andrea

LIDL

PALLAS Bruno

DDTM64

RÉAU Ludovic

AUDAP

ROUSSIAL Ambre

Agence Départementale d'Aide
aux Collectivités Locales

SANZ Alain

Association des Maires et Présidents
de Communautés des Pyrénées-
Atlantiques

VAHE Jérôme

DDTM64

ZINCK Inbar

Association des Maires et Présidents
de Communautés des Pyrénées-
Atlantiques

Les ressources ■

FORUM – Introduction à un espace de dialogue (inter)territorial de l’Axe Adour



mardi 21 février 2023 / dès 08h30 / Lacq (salle Agora)

Le nombre de places est limité à 50 personnes.



Allez plus loin, retrouvez toutes les informations du séminaire sur notre site internet (cartes, diaporamas, podcasts,...) /



audap.org

Crédits

Photos et pictogrammes :

audap, Flaticon

Rédaction & réalisation graphique :

Clara Hollandre, Hugo Grandjean,
Pascal Gasc, Denis Caniaux,
Ludovic Réau, Alice Michelin

Impression :

audap - Avril 2023

Potentiel de mutualisation

Membre(s) pilote(s) :

État, CRNA, CD64, CAPB, CAPBP, CCHB,
CCLB, CCLO, CCNEB, CCPN, CCSeignanx,
CC MACS, SM PBS, PMPB/SMGP

Méthode de travail :

Dialogue

Base de données :

Non

Mode de représentation :

Carte sensible, Carte schématique

Thématique :

Aménagement du territoire,
planification, prospective

Partenariat :

AEAG, AURG, Club « Décentralisation
& Habitat Bretagne »



AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE & PYRÉNÉES

Agence de Bayonne

Petite Caserne - 2 allée des Platanes
BP 628 64106 Bayonne Cedex
Tél. 05 59 46 50 10

Agence de Pau

1 rue Lapouble
64000 Pau
Tél. 05 33 64 00 30



Les membres de droit de l'agence d'urbanisme
atlantique & pyrénées /

